



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION**  
**Arrêté de Police N° 81/2018 du 02 novembre 2018**  
(Annule et remplace l'arrêté N° 76/2018 du 02 octobre 2018)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors du défilé organisé à l'occasion du  
100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre 1914/1918 le dimanche  
11 Novembre 2018.

**ARRETE**

**Article 1** Le rendez vous est prévu le dimanche 11 Novembre 2018 à  
10h00 rue du 11 Novembre.  
Le cortège partira à 10H30.

**Itinéraire** : rue du 11 Novembre, rue de Sèvres, rue de Beaumont,  
rue de Jean Jaurès, rue François Bacquet, Place Roger Salengro,  
pour un dépôt de gerbes à 11h00 (face au monument aux morts).

**Article 2** Tous les véhicules qui suivront le cortège ne pourront le dépasser

**Article 3** Tous les véhicules amenés à croiser le cortège devront  
obligatoirement stationner pendant le passage de celui-ci.

**Article 4** La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 10h45 à  
12h00.

**Article 5** Des barrières seront mises en place par les services techniques  
de la commune aux endroits suivants :

- Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès
- Rue François Bacquet au niveau du rond point croisement  
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.

**Article 6** Madame la Directrice Générale des Services  
Monsieur le Responsable des services techniques  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police  
de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun  
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,  
Le 02 novembre 2018

Le Maire,  
Maryline Lucas